

### République Française - Département de la Savoie

#### Arrondissement d'Albertville

# Commune d'Aime-la-Plagne

#### Conseil Municipal du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice: 29

Présents: 18

Votants: 24

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

**Excusés :** Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents: Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation: 25 octobre 2024

Date de publication: 08 novembre 2024

## Délibération n°2024-097 - Attribution de deux subventions

Vu la délibération n°046 du 25 avril 2024 relative à l'attribution de subventions à des associations ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les demandes de subvention des associations « Edel'Art » et « Studio 178 » qui avaient déposé un dossier de demande de subvention en février 2024

Elle souligne que ces associations, dont c'était la première demande, ont depuis développé une offre d'animations à destination du public.

Elle propose dans ce contexte d'attribuer à chacune une subvention de 700 € afin de soutenir ces activités locales.

#### Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association «
  Edel'Art »;
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Studio 178 ».

ainsi délibéré,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

Le secrétaire de séance

Anthony Destains

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.